Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 056-215601527-20260330-D025_26-DE

le PALAIS
BELLE ÎLE EN MER

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Lundi 30 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 30 mars 2026 à 19 heures, le Conseil municipal de la Commune de LE PALAIS, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation en date du 26 mars 2026 mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents adressés au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Tibault GROLLEMUND, Maire.

Etaient présents : Le Maire Tibault GROLLEMUND,

Adjoints : Jean-Luc GUENNEC, Soazic LANCO, Jérôme HAYS, Garance GUILLAUME, Pierre-Paul AUBERTIN, Perrine LALEOUSE

Conseillers : Catherine BARBOTIN, Trestan BOYER, Bathilde CHABOCHE, Martine COLLIN, Patrick LE PELLETIER BOISSEAU, Marianne LE POETVIN, Olivier LOREC, Charles ROUSSETTE, Soïc SALAÜN, Thibault TARDIF, Béatrice TERRIEN, Marie-Aude THOMAS, Emmanuel TYREL DE POIX, Francis VILLADIER

Étaient excusés et avaient donné pouvoir : Noëlle BONNARD à Soazic LANCO, Mewen BAUCHY à Marianne LE POETVIN

Secrétaire de séance : Catherine BARBOTIN

Nombre de conseillers en exercice : **23** Quorum : **12** Présents : **21** Représentés : **2** Votants : **23**

Délibération n° 025-26

COMMISSIONS : Mise en place des commissions communales Permanentes

Vu l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de créer les commissions municipales permanentes qu'il juge utiles à la préparation des affaires soumises à l'assemblée délibérante ;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, la composition des commissions municipales doit respecter le principe de la représentation proportionnelle afin de permettre l'expression pluraliste des élus au sein du conseil municipal ;

Considérant que les commissions municipales créées sur le fondement de l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales sont composées de conseillers municipaux ;

Considérant que le Maire est président de droit des commissions municipales et qu'en cas d'absence ou d'empêchement, celles-ci peuvent être convoquées et présidées par le vice-président élu par leurs membres lors de leur première réunion ;

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, la désignation des membres des commissions a lieu au scrutin secret, sauf décision unanime du Conseil municipal de ne pas y procéder.

Après appel à candidatures, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres des commissions municipales.

Après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **De créer, pour la durée du mandat, les commissions municipales permanentes suivantes :**
  - Commission Urbanisme, planification et publicité
  - Commission Habitat, renouvellement urbain, stratégie foncière, meublés de tourisme et SPR
  - Commission Culture, patrimoine, vie associative et Communication
  - Commission Recours Administratif Préalable Obligatoire
  - Commission Jeunesse, écoles et vie éducative
  - Commission Environnement, littoral, biodiversité et adaptation du territoire
  - Commission Mobilités, Circulation, Accessibilité et espace public
  - Commission prévention, santé publique et cohésion sociale

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 056-215601527-20260330-D025_26-DE

- Commission municipale portuaire

➢ **De désigner les conseillers municipaux appelés à siéger au sein de chacune de ces commissions, conformément au tableau présenté ci-dessous.**

Nom	Liste	Membres Titulaires
Commission Urbanisme, planification et publicité *(urbanisme règlementaire, évolutions du PLU, servitudes, Règlement Local de Publicités, orientations de planification)*	L1	GROLLEMUND Tibault (Président)
	L1	GUENNEC Jean-Luc
	L1	AUBERTIN Pierre-Paul
	L1	LANCO Soazic
	L1	COLLIN Martine
	L1	TERRIEN Béatrice
	L1	LOREC Olivier
	L2	SALAÜN Soïc
Commission Habitat, renouvellement urbain, stratégie foncière, meublés de tourisme et SPR *(OPAH-RU, habitat du centre ancien, ravalements, budget annexe lotissement, foncier et opérations d'habitat)*	L1	GROLLEMUND Tibault (Président)
	L1	LANCO Soazic
	L1	BARBOTIN Catherine
	L1	TERRIEN Béatrice
	L1	HAYS Jérôme
	L1	THOMAS Marie-Aude
	L1	BONNARD Noëlle
	L2	SALAÜN Soïc
Commission Culture, Patrimoine, Vie associative et Communication *(Culture, patrimoine, animation, vie associative et communication municipale)*	L1	GROLLEMUND Tibault (Président)
	L1	VILLADIER Francis
	L1	LALÉOUSE Perrine
	L1	LANCO Soazic
	L1	COLLIN Martine
	L1	CHABOCHE Bathilde
	L1	TYREL DE POIX Emmanuel
	L1	TERRIEN Béatrice
	L1	BAUCHY Mewen
Commission RAPO *(Recours Administratif Préalable Obligatoire)*	L1	GROLLEMUND Tibault (Président)
	L1	HAYS Jérôme
	L1	ROUSSETTE Charles
	L1	LOREC Olivier
	L1	LE POETVIN Marianne
	L1	BOYER Trestan
Commission Jeunesse, écoles et vie éducatives *(jeunesse, relations avec les écoles, projets éducatifs et vie des équipements concernés)*	L1	GROLLEMUND Tibault (Président)
	L1	TARDIF Thibault
	L1	GUILLAUME Garance
	L1	LALEOUSE Perrine
	L1	TERRIEN Béatrice
	L1	TYREL DE POIX Emmanuel
	L1	BARBOTIN Catherine
	L1	THOMAS Marie-Aude
	L1	LANCO Soazic

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 056-215601527-20260330-D025_26-DE

Commission Environnement, littoral, biodiversité et adaptation du territoire *(ferme maraichère, production locale pour les cantines, biodiversité, ABC, trait de côte, submersion et adaptation)*	L1	GROLLEMUND Tibault (Président)
	L1	GUILLAUME Garance
	L1	LALEOUSE Perrine
	L1	TERRIEN Béatrice
	L1	CHABOCHE Bathilde
	L1	BARBOTIN Catherine
	L1	THOMAS Marie-Aude
	L2	SALAÜN Soïc
Commission Mobilités, Circulation, Accessibilité et espace public *(circulation, stationnement, accessibilité PMR, espace public et usages de proximité)*	L1	GROLLEMUND Tibault (Président)
	L1	HAYS Jérôme
	L1	ROUSSETTE Charles
	L1	BARBOTIN Catherine
	L1	LOREC Olivier
	L1	BOYER Trestan
	L1	GUILLAUME Garance
	L1	TERRIEN Béatrice
	L1	BONNARD Noëlle
	L1	THOMAS Marie-Aude
Commission Prévention, santé publique et cohésion sociale *(prévention, santé publique, cohésion sociale, violences intrafamiliales, addictions, lien partenarial, PCS, Sécurité civile)*	L1	GROLLEMUND Tibault (Président)
	L1	GUILLAUME Garance
	L1	TYREL DE POIX Emmanuel
	L1	BARBOTIN Catherine
	L1	LANCO Soazic
	L1	COLLIN Martine
	L1	TARDIF Thibault
	L1	LALEOUSE Perrine
	L1	BONNARD Noëlle
	L2	SALAÜN Soïc
Commission municipale portuaire	L1	GROLLEMUND Tibault (Président)
	L1	AUBERTIN Pierre-Paul
	L1	ROUSSETTE Charles
	L1	GUENNEC Jean-Luc
	L1	HAYS Jérôme
	L1	LOREC Olivier
	L1	BONNARD Noëlle
	L1	BOYER Trestan
	L2	LE PELLETIER BOISSEAU Patrick

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Tibault GROLLEMUND.

MAIRIE DE LE PALAIS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Morbihan)